

résolution, le recommande à l'attention favorable de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DE M. GALIPEAULT

À l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Avant qu'on passe à l'ordre du jour, je tiens à réitérer ma protestation la plus énergique contre la nomination éventuelle de M. Galipeault à la magistrature.

EXPOSE BUDGETAIRE ANNUEL

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'examen de la situation financière du Canada, au cours de l'année financière qui vient de se terminer, puis-je jeter un rapide coup d'œil sur quelques événements qui ont exercé une influence indirecte sur le bilan national.

Les recettes nationales dépendent du volume des affaires. Or, au cours de l'année écoulée, certains facteurs sortant de l'ordinaire ont fait sentir leur effet, surtout le retard apporté à la vente de notre récolte de grains et le déclin sensible du cours des valeurs durant les derniers mois de l'année. Quoi qu'il faille tenir compte de l'importance de ces facteurs, il n'y a pas lieu de conclure qu'ils nuiront à notre situation économique d'une manière permanente. Si nous jetons un coup d'œil retrospectif sur l'année écoulée, il est à noter qu'un progrès sensible s'est produit par tout le Canada. Nombre d'entreprises importantes ont été terminées et d'autres ont progressé d'une façon qui promet. La main-d'œuvre dans les diverses industries en général n'a pas manqué de travail, bien que certaines classes de travailleurs n'aient eu de l'emploi que par intermittence, surtout en ce qui regarde les emplois saisonniers, qui comptent sur le transport de la récolte ou sur la demande des articles de luxe pour obtenir du travail.

Au point de vue national, c'est aussi un fait significatif à mon avis que, l'automne dernier, les compagnies de chemins de fer n'aient pas été appelées à transporter des aûterons dans les provinces des Prairies. La récolte, c'est vrai, a été sensiblement plus faible que celle de l'année dernière; cependant, à maintes reprises, certaines années où la récolte n'était guère plus considérable, il a fallu faire venir des contingents de moissonneurs de l'Est. L'augmentation du chiffre de la population des provinces des Prairies, sem-

ble-t-il, ainsi que l'emploi de nombreuses machines épargnant la main-d'œuvre et le temps par les cultivateurs en ce qui regarde les opérations de la moisson et du transport du grain, tendent à la solution d'un problème qui appelle depuis longtemps l'attention des Canadiens,—la distribution saisonnière de la main-d'œuvre durant la période de la moisson. De plus, les cultivateurs de l'Ouest sont entrés et progressent dans la voie de la coopération visant à encourager l'expédition régulière de leurs récoltes sur les marchés. L'on ne saurait attacher trop d'importance à ces efforts. La puissance de production du Canada en ce qui regarde le grain est énorme. Lorsqu'il s'agit d'écouler le produit de nos récoltes nous devons faire face à une concurrence mondiale. L'effort coopératif touchant l'adoption des méthodes les plus économiques de vente devrait mériter l'appui sympathique de tous les Canadiens. Quoique la nature ait son gros mot à dire quant au volume de nos récoltes, il n'en va pas de même du rendement de nos fabriques. Dernièrement, un ex-ministre des Finances éminent, sir Thomas White, adressant la parole aux actionnaires d'une grande société dont il est l'un des directeurs a signalé le fait intéressant que le Canada occupe maintenant le 7e rang par rapport aux produits ouvrés; de plus, la valeur de notre production industrielle, au cours de l'année 1929, s'est élevée à 4,000 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 200 millions de dollars en regard de l'année précédente. Sir Thomas White a déclaré également que, le chiffre de production par tête fait voir que l'efficacité de l'ouvrier industriel canadien approche fort le niveau établi aux Etats-Unis, qui est considéré comme le plus élevé au monde. Les industriels admettent que les travaux de recherches scientifiques ainsi que les inventions mécaniques ingénieuses ont joué un rôle important dans cet accroissement de production par tête. A la lumière des chiffres cités ci-dessus, il est évident que l'industrie canadienne ne se laisse pas dépasser par aucun autre pays à cet égard.

Dans le cours de l'hiver dernier, certains bons Canadiens se sont alarmés de la baisse de la puissance d'achat, dans le pays. Ces gens se sont laissés influencer par la diminution du volume des exportations résultant du lent écoulement du produit des grandes récoltes et de l'hésitation des consommateurs à acheter, par suite du fléchissement du marché des valeurs. Ces gens se rendirent compte que bien qu'il n'y ait qu'une faible partie de notre population qui spéculé sur les valeurs de bourse, les pertes subies par ces spéculateurs ont exercé un effet psychologique sur les autres groupes, créant ainsi un marché limité

aux besoins immédiats de l'acheteur, plutôt que, simplement, par la capacité de production de nos industries. Je sou mets de plus que, si la capacité de nos industries productives excèdent la demande normale de la partie de notre population qui ne spéculé pas, en ce qui regarde nos produits, il y aurait lieu de s'alarmer; mais il n'en est rien. La mise en valeur de nos ressources naturelles et de nos industries découlant de l'exploitation des dites ressources est accompagnée de l'élargissement constant de nos marchés. Les débouchés de nos produits ouverts augmentent au fur et à mesure que la réputation de ces mêmes produits s'établit et qu'ils sont bien accueillis tant au pays qu'à l'étranger. Au cours de la période critique qui a suivi le krach de la bourse, nos institutions de crédit ont résisté à l'épreuve et furent toujours en mesure de satisfaire aux demandes de leurs clients. Ces facteurs nous font entrevoir la puissance financière future du Canada. Que l'industrie canadienne,—et je donne à cette phrase son sens le plus large,—ait été soumise simultanément à une double épreuve, c'est regrettable; cependant, le résultat nous donne la plus grande confiance dans l'avenir du Canada. Nous avons mis en ordre nos ressources afin de faire face aux problèmes résultant des délais que nous avons subis quant à l'écoulement de notre grain et, en même temps, nous avons absorbé le choc produit par le retrait subit de millions de dollars des réservoirs ordinaires du crédit.

J'en viens maintenant à la présentation de l'exposé financier pour l'année. En ce faisant, je ne revendique aucun mérite personnel pour le bilan avantageux que j'ai l'honneur de soumettre. Le programme financier de l'année a été arrêté par un collègue aujourd'hui disparu et dont nous déplorons tous vivement l'absence en ce jour. Pendant les sept premiers mois de la période sous revue, M. Robb était à la direction du ministère et on constatera la trace de son prestige personnel par tout ce bilan et notamment là où il s'agit de la dette publique.

Avec la crainte de s'endetter qui est le propre de l'Écossais, il établissait tous les ans son budget en vue d'une diminution de la dette et à cet égard, le succès obtenu par le Canada l'emporte, toute proportion gardée, à celui qu'accuse tout autre pays qui a pris part à la Grande guerre dès la déclaration des hostilités. Tous les ans, la dette publique a été diminuée, et pendant l'année en revue, on a obtenu un résultat, qui contribuera à perpétuer son souvenir, lorsque deux emprunts se totalisant à 80 millions, furent remboursés au moyen d'excédents de recettes accumulés.

[L'hon. M. Dunning.]

Au cours de l'année, le bureau de vérification, se conformant aux instructions du conseil de la trésorerie a fait une inspection des opérations de la commission d'établissement agricole de soldats. Le rapport de ce bureau a été communiqué au parlement le 24 février, et on se souviendra qu'entre autres choses il conseillait de transférer de la colonne de l'actif productif à celle de l'actif improductif un montant additionnel de 10 millions des prêts de la Commission d'établissement agricole. Le bureau de vérification est d'opinion que ce montant, avec la somme de 14 millions ainsi transférée en 1927-1928, devrait suffire à combler toutes les pertes qu'il y a raisonnablement lieu de prévoir. Conformément à cette conclusion, le transfert en question a été effectué.

RECETTES

Prenant en premier lieu les recettes, je dois dire que, même si l'année financière a pris fin le 31 mars, la reddition des comptes n'a pas été terminée de façon définitive et, pour cette raison, les chiffres que nous donnons aujourd'hui subiront plus tard quelques légères modifications.

A la dernière session, on a supprimé un certain nombre de ce que l'on appelle communément des impôts "vexatoires", et on effectua une réduction sensible de la taxe de consommation. On estime que ces dégrèvements ont diminué nos revenus de \$20,835,000. Les recettes nettes provenant des droits douaniers accuseront également une diminution de plus de \$7,600,000.

D'un autre côté, certaines sources de revenus accusent une augmentation. Ainsi, on estime que l'impôt sur le revenu rapportera \$9,700,000 de plus que le montant encaissé l'année dernière. Le montant estimatif des recettes postales s'est accru de \$2,700,000; pour les droits d'accise l'augmentation est de \$1,295,000, tandis que les placements rapporteraient un million de plus. En tout, le revenu estimatif provenant des impôts est de \$378,321,000, tandis que l'on estime les recettes d'autre provenance à \$61,985,000, ce qui porte à \$440,306,000 le chiffre estimatif des recettes ordinaires pour l'année financière. A cela il faut ajouter des recettes spéciales et des crédits de \$7,016,000, ce qui fait une estimation de \$447,322,000 pour l'ensemble des revenus de toute provenance, comparativement à un total de \$461,647,000 en recettes perçues pendant l'année financière de 1928-1929.

Avec la permission de la Chambre, je consigne au hansard un état comparatif des recettes estimatives pour l'année financière de 1929-1930 et des revenus encaissés pendant l'exercice précédent:

REVENUS

	Réel 1928-29	Estimatif 1929-30	Augmen- tation	Diminution
REVENU ORDINAIRE				
	\$	\$	\$	\$
Revenu des impôts—				
Droits douaniers sur les importations.....	187,206,332	179,540,000		7,666,332
Droits d'accise.....	63,684,954	64,980,000	1,295,046	
Revenu de taxe de guerre—				
Impôts d'accise (ventes, timbres, etc.)..	83,007,283	63,000,000		20,007,283
Impôt sur le revenu.....	59,422,323	69,155,000	9,732,677	
Arrérages de la taxe sur les profits d'affaires.....	455,232	172,000		283,232
Impôts divers.....	2,144,904	1,474,000		670,904
Revenu total des impositions.....	395,921,028	378,321,000	11,027,723	28,627,751
Intérêt sur les placements.....	12,227,562	13,500,000	1,072,438	
Revenu des postes.....	30,611,964	33,345,000	2,733,036	
Terres des parcs fédéraux.....	4,070,339	4,100,000	29,661	
Loi des grains du Canada.....	2,992,541	1,950,000		1,042,541
Recettes diverses.....	9,640,440	9,290,000		350,440
Total du revenu ordinaire.....	455,463,874	440,306,000	14,862,858	30,020,732
RECETTES ET CRÉDITS SPÉCIAUX				
Paiements des réparations allemandes—				
En vertu du plan Dawes.....	4,025,165	4,600,000	574,835	
Divers crédits y compris le surplus de la Commission canadienne du blé.....		173,000	173,000	
Remboursements et crédits afférents à la dépense de l'année antérieure—Règlement des réclamations de guerre.....	789,247	35,000		754,247
Compte de capital.....	706,296	2,208,000	1,501,704	
Reçu du gouvernement impérial en règlement final des réclamations pendantes et contre-réclamations provenant de la guerre.....	662,442			662,442
	461,647,024	447,322,000	17,112,397	31,437,421 17,112,397
Diminution approximative.....				14,325,024

DÉPENSES

Les dépenses ordinaires de la dernière année financière sont estimées à \$360,050,000 en regard de \$350,952,924 de l'année précédente. Le montant des dépenses afférentes au compte du capital est estimé à \$25,342,000, complètement acquitté sur les revenus de l'année. Les articles les plus importants concernent la somme de 10 millions pour le nouveau canal de Welland, et 6 millions et demi pour le chemin de fer et les installations de tête de ligne de la baie d'Hudson. On calcule que \$2,700,000 ont été dépensés pour le Saint-Laurent, sans mentionner que la construction des barrages de régularisation et de retenue des eaux de ce fleuve ont coûté \$400,000. Un demi-million de dollars a été affecté à l'amélioration des ports à la tête des Grands lacs, alors que l'on estime que la construction des terminis des lacs inférieurs entraînera la dépense d'un million et demi. Les autres articles importants sous le chapitre du compte capital se rapportent aux

nouveaux édifices d'Ottawa au montant de \$1,900,000.

Avant de quitter cette phase de nos dépenses, qu'il me soit permis de faire de brefs commentaires à ceux qui étudient et comparent les comptes publics durant plusieurs périodes d'années. Tous les gouvernements font des dépenses du chef du compte capital et souvent au moyen de capitaux empruntés. Je ne trouve rien à redire à cela, mais insisterai-je sur le fait, durant les sept derniers exercices financiers, nous avons pu faire face aux dépenses du chef du compte capital sans emprunter. Les 132 millions ainsi dépensés ont été fournis par les revenus perçus de la manière ordinaire. De plus, 74 millions ont été payés sur le revenu sous la forme de prêts improductifs aux chemins de fer et autres entreprises étatisées sans que nous ayons emprunté à cette fin.

Des prêts et des avances de même nature, effectués dans le cours de l'année, sont portés

au chapitre de la dépense parce qu'ils ne rendent rien. La plus forte somme relevant de cette catégorie représente \$2,933,000, chiffres du déficit des chemins de fer nationaux. La marine commerciale du Gouvernement a absorbé aussi \$1,629,000; la compagnie de navigation du National-Canadien (Antilles), \$862,-

000; tandis que nous avons avancé \$2,821,000 à la Commission du port de Québec.

Pour l'information de la Chambre, l'on me permettra de verser au hansard le tableau comparatif ci-dessous, montrant, en regard, les dépenses prévues et réelles, pour l'année financière 1928-1929:

DÉPENSES

	Réelle 1928-29	Prévues 1929-30	Plus	Moins
	\$	\$	\$	\$
DÉPENSES ORDINAIRES				
Intérêt sur la dette publique.....	124,989,950	121,750,000		3,239,950
Pensions.....	41,487,323	40,350,000		1,137,323
Subsides aux provinces.....	12,553,724	12,497,000		56,724
Etablissement agricole et général des soldats..	1,441,951	1,350,000		91,951
Revenu national.....	12,876,760	13,300,000	423,240	
Postes.....	33,483,058	35,400,000	1,916,942	
Défense nationale.....	18,024,061	20,400,000	2,375,939	
Agriculture.....	7,201,566	9,400,000	2,198,434	
Travaux publics à charge du revenu.....	17,003,254	18,100,000	1,096,746	
Service fluvial et maritime.....	3,683,256	4,950,000	1,266,744	
Phares et service côtier.....	2,812,900	3,350,000	537,100	
Pêcheries.....	1,974,118	2,120,000	145,882	
Terres et parcs fédéraux.....	4,986,962	5,380,000	393,038	
Commerce.....	4,476,131	5,180,000	703,869	
Subventions spéciales aux Provinces maritimes..	1,600,000	1,600,000		
Loi des taux de fret maritimes:				
Attribuables à la diminution de 20 p. 100 du tarif marchandises.....	2,758,893	2,874,000	115,107	
Déficit des lignes (C.N.), division est.....	4,418,645	4,527,000	108,355	
Pensions de vieillesse.....	832,687	1,560,000	727,313	
Commission du district fédéral.....	2,189,960	380,000		1,809,960
Gouvernement civil.....	11,819,981	12,420,000	600,019	
Autres dépenses.....	31,511,784	33,382,000	1,870,216	
Total dépenses ordinaires.....	350,952,924	360,050,000	15,432,984	6,335,90
DÉPENSES SPÉCIALES				
Réparations—				
Compensation réclamées.....		6,700,000	6,700,000	
Règlement des réclamations de guerre.....	119,848	95,000		24,848
Divers imputable sur le revenu.....	2,067,153	2,383,000	315,847	
DÉPENSE À COMPTE DU CAPITAL				
Travaux publics—Canaux.....	13,680,064	10,249,000		3,431,064
Ch. de fer.....	6,449,849	6,551,000	101,151	
Divers.....	3,385,658	8,542,000	5,156,342	
PRÊTS ET AVANCES IMPRODUCTIFS				
Marine commerciale de l'Etat.....	758,000	1,629,000	871,000	
Service de navigation du National Canadien (Antilles).....		862,000	862,000	
Commission du port de Québec.....	2,888,000	2,821,000		67,000
Chemins de fer nationaux Canadiens.....		2,933,000	2,933,000	
	380,301,496	402,815,000	32,372,324	9,858,820
			9,858,820	
			22,513,504	

C'est l'habitude depuis plusieurs années d'insérer dans le hansard un état indiquant la proportion du revenu et de la dépense par rapport au tout et je ferai de même cette année. Je me permets en même temps de signa-

ler le fardeau qui pèse encore sur nos finances et qui continuera durant plusieurs années, fardeau provenant de la guerre. Plus de 39 p. 100 des dépenses totales sont directement attribuables à la guerre, et les recettes prove-

nant des taxes de guerre donnent environ 30 p. 100 du total. Le chapitre le plus considérable des dépenses est celui des intérêts, et l'on remarquera qu'il a diminué cette année

de \$3,239,950. Les pensions de guerre, qui s'élèvent à 39 millions, représentent près de 10 p. 100 des dépenses totales de l'année. Je vais déposer cet état sur le bureau de la Chambre:

**ÉTAT ESTIMATIF DES RECETTES DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1929-1930 PAR SERVICES
AVEC POURCENTAGES DES RECETTES TOTALES**

	Montant	Pourcentage des recettes totales
RECETTES ORDINAIRES		
	\$	
Recettes de la taxe spéciale de guerre—		
Taxes d'accise (ventes, timbres, etc.).....	63,000,000	14-08
Impôt sur le revenu.....	69,155,000	15-46
Taxes de profits d'affaires différées.....	172,000	0-04
Taxes diverses.....	1,474,000	0-33
Total des recettes de la taxe spéciale de guerre.....	133,801,000	29-91
Droits de douane sur les importations.....	179,540,000	40-14
Droits d'accise.....	64,980,000	14-52
Total des recettes de la taxation.....	378,321,000	84-57
Intérêt sur placements.....	13,300,000	2-97
Recettes des postes.....	33,345,000	7-45
Terres et parcs fédéraux.....	4,100,000	0-92
Loi des grains du Canada.....	1,950,000	0-44
Recettes diverses.....	9,290,000	2-08
Total des recettes ordinaires.....	440,306,000	98-43
RECETTES SPÉCIALES ET CRÉDITS		
Paiements de réparations allemandes—		
En vertu du plan Dawes.....	4,600,000	1-03
Crédits divers comprenant l'excédent de la Commission canadienne du blé...	173,000	0-04
Remboursements et crédits sur dépenses des années précédentes—		
Règlement de réclamations de guerre.....	35,000	0-01
Compte capital.....	2,208,000	0-49
Total.....	447,322,000	100

ÉTAT ESTIMATIF DES DÉPENSES

De l'année financière 1929-1930

Par services, avec pourcentages, quant au total des dépenses

	Montant	Pourcentage du total des dépenses
Dépenses principales attribuables à la Grande Guerre		
	\$	
Intérêt sur la dette publique (augmentation sur 1914).....	108,857,000	27-02
Pensions de guerre.....	39,000,000	9-68
Traitement des anciens soldats (Pensions et Santé nationale).....	8,757,000	2-17
Administration du rétablissement des soldats sur les terres.....	1,350,000	0-34
Commission impériale des tombes de guerre.....	574,000	0-14
Monuments commémoratifs des champs de bataille.....	170,000	0-04
Règlement des réclamations de guerre.....	95,000	0-03
Total.....	158,803,000	39-42
Autres frais fixes et frais sur la dette publique		
Intérêt sur la dette publique (comme en 1914).....	12,893,000	3-20
Autres pensions.....	1,350,000	0-34
Pension de retraite.....	1,400,000	0-35
Subsides aux provinces.....	12,497,000	3-10
Frais d'émission d'emprunts.....	18,000	0-00
Primes, escompte et change.....	73,000	0-02
Total.....	28,231,000	7-01

ÉTAT ESTIMATIF DES DÉPENSES—Fin

	Montant	Pourcentage du total des dépenses
DÉPENSES GÉNÉRALES		
	\$	
Frais de gestion.....	1,020,000	0-25
Service administratif central.....	12,420,000	3-08
Administration de la justice.....	2,200,000	0-55
Législation.....	2,330,000	0-58
Pénitenciers.....	2,677,000	0-66
Agriculture.....	9,400,000	2-33
Immigration et Colonisation.....	2,750,000	0-68
Santé.....	1,023,000	0-25
Défense nationale.....	20,400,000	5-04
Royale gendarmerie à cheval du Canada.....	3,007,000	0-75
Travaux publics—Imputables sur le Revenu.....	18,100,000	4-49
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le revenu.....	1,233,000	0-31
Subsides pour les correspondances.....	1,121,000	0-28
Océans et rivières.....	4,950,000	1-23
Phares et côtes.....	3,350,000	0-83
Inspections des vapeurs.....	145,000	0-04
Pêcheries.....	2,120,000	0-53
Arpentage des mines et géologie.....	910,000	0-23
Institutions scientifiques.....	1,116,000	0-28
Indiens.....	5,150,000	1-28
Gouvernement des territoires du Nord-Ouest.....	605,000	0-15
Gouvernement du territoire du Yukon.....	234,000	0-05
Divers.....	1,465,000	0-36
Revenu national (Service extérieur).....	13,300,000	3-30
Postes (Service extérieur).....	35,400,000	8-79
Travaux publics—Perception des revenus.....	930,000	0-23
Chemins de fer et Canaux—Perception des revenus.....	2,523,000	0-63
Terres et parcs fédéraux.....	5,380,000	1-33
Commerce.....	5,180,000	1-29
Travail.....	828,000	0-21
Impressions publiques et Papeterie.....	210,000	0-05
Affaires extérieures.....	720,000	0-18
Dépenses diverses au fonds consolidé.....	2,365,000	0-59
Dépenses du compte de capital—		
Travaux publics—Canaux.....	10,249,000	2-54
Travaux publics—Chemin de fer.....	6,551,000	1-63
Travaux publics—Divers.....	8,542,000	2-12
Total des dépenses estimatives pour les services de l'administration.....	189,895,000	47-14
	\$	
AUTRES DÉPENSES		
Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes:—		
Somme estimative requise à cause de la réduction de 20 p. 100 dans les		
taux du fret.....	2,874,000	0-71
Déficit sur les lignes de l'Est (N.-C.).....	4,527,000	1-13
Octroi spécial aux Provinces maritimes.....	1,600,000	0-40
Loi des pensions de vieillesse.....	1,560,000	0-39
Loi de la Commission du district fédéral.....	380,000	0-09
Loi du paiement des réparations, 1929 (Réclamations d'indemnité).....	6,700,000	1-66
Prêts à la Commission du port de Québec.....	2,321,000	0-70
Prêts à la Marine marchande du Gouvernement canadien.....	1,629,000	0-41
Prêts à la compagnie de nav. (Antilles) du National-Canadien.....	862,000	0-21
Prêts aux chemins de fer nationaux.....	2,933,000	0-73
Grand total.....	402,815,000	100

Nous pouvons maintenant résumer le budget des recettes et des dépenses. Les recettes ordinaires et spéciales se sont élevées à \$447,322,000. Les dépenses totales pour toutes fins ont atteint la somme de \$402,815,000, ce qui laisse un excédent approximatif, des recettes sur toutes les dépenses, de \$44,507,000.

Dette nationale

Durant l'année deux emprunts sont venus à échéance et ont été acquittés sur l'excédent des recettes après le paiement des dépenses du Dominion. Le premier emprunt échu était celui de 1919, à dix ans et portant intérêt à 5½ p. 100. Il était de 60 millions et devenait

DETTE PERMANENTE NON ÉCHUE ET DÉTENUE PAR LE PUBLIC

Dates d'échéances par années

Date d'échéance	Nom de l'emprunt	Taux	Payable à	Montant de l'emprunt	Montant échéant au cours de l'année
				\$ c.	\$ c.
1930 1er déc.....	Billets de 3 ans.....	4	Canada et New-York.		45,000,000 00
1931 1er avril.....	Emprunt du service public, 1916.....	5	New-York....	25,000,000 00	
1er oct.....	Emprunt de guerre 1916-31.....	5	Canada.....	52,931,600 00	
1932 1er nov.....	Renouvellement 1922.....	5½	Canada.....		77,931,600 00
1933 1er nov.....	Emprunt de la victoire 1918.....	5½	Canada.....		73,325,150 00
1934 1er nov.....	Emprunt de la victoire 1919.....	5½	Canada.....	511,910,650 00	
1er juin.....	Emprunt de 1884.....	3½	Londres.....	23,467,206 27	
1935 1er août.....	Emprunt de 1915-35.....	5	Canada et New-York.		535,377,856 27
1936 1er fév.....	Emprunt de 1926-36.....	4½	New-York....		874,000 00
1937 1er déc.....	Emprunt de la victoire, 1917.....	5½	Canada.....	236,299,850 00	40,000,000 00
1er mars.....	Emprunt de guerre 1917-37.....	5	Canada et New-York	90,166,900 00	
1938 1er juillet.....	Emprunt 1888.....	3	Londres.....	8,071,230 16	
1er juillet.....	Emprunt 1892.....	3	Londres.....	18,250,000 00	
1er juillet.....	Emprunt 1894.....	3	Londres.....	10,950,000 00	
1er juillet.....	Emprunt du C.P.R.....	3½	Londres.....	15,056,006 66	
1940 1er sept.....	Emprunt de remboursement 1925.....	4½	Canada.....		52,327,236 82
1943 15 oct.....	Emprunt de remboursement 1923.....	5	Canada.....		75,000,000 00
1944 15 oct.....	Emprunt de remboursement 1924.....	4½	Canada.....		147,001,100 00
1946 1er fév.....	Emprunt de remboursement 1926.....	4½	Canada.....		50,000,000 00
1947 1er oct.....	Emprunt 1897.....	2½	Londres.....		45,000,000 00
1950 1er juillet.....	Emprunt 1930-50.....	3½	Londres.....		4,888,185 64
1952 1er mai.....	Emprunt 1942-52.....	5	New-York....		137,058,841 00
1960 1er oct.....	Emprunt 1940-60.....	4	Londres.....		100,000,000 00
					93,928,666 66
					2,250,837,336 39

	\$ c.
Payable au Canada.....	1,637,254,300 00
Payable au Canada et à New-York.....	136,040,900 00
Payable à New-York.....	165,874,000 00
Payable à Londres.....	311,668,136 39

2,250,837,336 39

Moins les obligations et actions des emprunts ci-dessus retenus pour l'amortissement..... 56,090,772 82

2,194,746,563 57

MISES DE FONDS À DES ENTREPRISES AUXILIAIRES

Nous allons passer brièvement en revue les engagements financiers du Gouvernement, au cours de l'an dernier et relativement à l'exploitation du réseau du National-Canadien et des vapeurs du National-Canadien, aux diverses commissions de ports et à la Commission canadienne des prêts agricoles. Ces corps, exploités séparément, reçoivent l'aide du trésor d'après l'autorisation du Parlement, soit directement, sous forme de prêts en espèces, ou indirectement, par la garantie de leurs valeurs.

[L'hon. M. Dunning.]

Au cours des années écoulées, du moins en ce qui regardait les comptes publics, la coutume a été de traiter les prêts en espèces portant intérêt comme actif productif et ceux qui n'en portent pas comme actif improductif. Les valeurs garanties qui sont émises pour des frais d'établissement figurent au bilan comme passif indirect. On a suivi la même coutume cette année.

Réseau du National-Canadien

A cause de la situation extraordinaire qui s'est produite dans les affaires, l'automne der-

nier, et particulièrement l'immobilisation des récoltes, les recettes des chemins de fer ont beaucoup diminué. Les comptes du réseau du National-Canadien font voir des recettes nettes de \$36,389,056, en 1929, somme disponible pour payer les intérêts sur les valeurs entre les mains du public. Comme les frais d'intérêt se chiffrent à \$45,258,920, le déficit qui en résulte est de \$8,869,862. Ce résultat provient non seulement des pertes en recettes occasionnées par les causes mentionnées, mais aussi de l'augmentation des charges fixes provenant des grandes dépenses nécessaires qui ont été entreprises, ces dernières années, et imputées sur le compte du capital, pour des embranchements, des têtes de lignes, du matériel roulant et autres améliorations ou acquisitions de matériel.

Sans donner plus de détails, qu'il me suffise de dire que le Gouvernement a payé la somme que la direction de la compagnie certifie être le déficit net combiné en espèces pour les exercices financiers du chemin de fer en 1928 et 1929. Elle s'élève à \$2,932,652.91. Le déboursé dépasse la différence entre le déficit du réseau en 1929 et l'excédent de 1928, par le fait que certains articles inscrits dans la comptabilité sont éliminés quand il s'agit d'établir les prévisions de caisse, le plus important de ces articles étant l'excédent de 1929 du *Grand Trunk Western* inscrit à part pour la gestion financière.

Pour les prévisions de caisse de la Marine commerciale de l'Etat pour l'année courante, lesquelles se montent à \$1,628,907.21, surtout du fait de déficits d'exploitation, et celles de la compagnie maritime du National-Canadien (Antilles), au compte du déficit et des intérêts, \$862,389.98, nous avons aussi déboursé la somme voulue sous forme de prêts improductifs à ces compagnies. En outre, nous avons déboursé la somme de \$4,526,645 imputées sur le fonds du revenu consolidé, relativement aux lignes de l'Est, à cause des déficits qui ont marqué leur exploitation en sus de la diminution du tarif prévue par la loi des taux de transport des Provinces maritimes. La somme donc que le Gouvernement a payée dans l'année financière écoulée et imputée directement sur le revenu, du fait de ces services de transport, s'élève à \$9,950,595.10. En voici la répartition:

Compagnie de la marine commerciale de l'Etat du National-Canadien...	\$2,932,652 91
<i>Canadian Government Merchant Marine Limited</i> ...	1,628,907 21
Compagnies de vapeurs du Canadien-National (Antilles)...	862,389 98
Lignes de l'Est, Canadien-National...	4,526,645 00
	<hr/>
	\$9,950,595 10

Obligations garanties

En 1929 le gouvernement fédéral a garanti 120 millions de dollars d'obligations émises par la compagnie du réseau national. Il y a eu deux émissions d'obligations, chacune au montant de 120 millions, l'une le 1er juillet 1929 et l'autre le 1er octobre 1929, intérêt, 5 p. 100, échéance dans quarante ans, avec faculté de rachat avant cette date. Les émissions ont été vendues sous le régime des adjudications au plus haut enchérisseur. Les fonds ainsi recueillis ont servi au remboursement de prêts temporaires de 40 millions faits par les banques et encore dus à la fin de 1928. Le reste a été ou sera utilisé pour les dépenses au compte du capital prévues dans le budget général des chemins de fer, ou autorisés en vertu de lois ayant trait à l'acquisition de voies ferrées et à la construction d'embranchements et d'installations de têtes de ligne.

Avec la permission de l'Assemblée je consignerai un état indiquant en vertu de quelle autorité ces emprunts ont été contractés et garantis, et le montant des obligations dans chaque cas.

Obligations du réseau National-Canadien garanties en 1929

Acte d'autorisation	Les obligations émises
Prêt au chemin de fer, crédits de 1929-1930...	\$ 49,656,805 31
Construction d'embranchements, lois spéciales...	8,710,609 60
Loi ayant trait à la gare terminus de Toronto...	232,516 03
Loi ayant trait à la gare terminus du National-Canadien à Montréal...	7,300,000 00
Acquisition de chemins de fer, lois spéciales, 1929:	
<i>Quebec Montreal and Southern Railway</i> ...	6,198,645 41
Chemin de fer d'Inverness..	387,415 34
<i>Kent Northern Railway</i> ...	61,986 45
<i>Quebec Oriental Railway</i> et l' <i>Atlantic, Quebec & Western Railway</i> ...	3,615,876 49
Chemin de fer de l'Alberta-Nord...	3,409,254 97
Remboursement de \$40,000,000, prêt temporaire contracté en 1928 sous le régime des bills des crédits de 1928 et 1929, et loi concernant les obligations imputables sur le revenu du Nord-Canadien, 1929 (remboursement)...	40,426,890 40
	<hr/>
	\$120,000,000 00

Il faut aussi mentionner deux autres émissions garanties dont ne tient pas compte l'exercice financier du chemin mais qui sont comprises dans notre année financière. L'échéance de 18 millions de dollars d'obligations de la compagnie du National-Canadien a eu lieu le 15 février 1930, et nous les avons remplacés par une émission semblable à 5 p. 100,

échéance dans quarante ans, garanties sous le régime de la loi de remboursement du National-Canadien, 1929.

Par l'adoption d'un projet de loi en 1927, la Chambre a autorisé un déboursé de pas plus de 10 millions de dollars relativement à l'établissement par le National-Canadien d'un service maritime, transport des courriers, des passagers et de fret, entre le Canada et les Antilles. Des prêts des banques ont subvenu, pendant la construction, au coût de cinq nouveaux navires et à l'aménagement des vaisseaux détachés de la marine commerciale de l'Etat. Le 1er mars 1930, on a émis et garanti \$9,400,000 d'obligations à vingt-cinq ans,

5 p. 100, cette somme étant le coût des dépenses nécessaires à l'établissement du service et devant être portée au compte du capital. On a remboursé aux banques les emprunts temporaires. On a vendu ces deux émissions par adjudication au plus haut soumissionnaire.

COMMISSION DU PORT

Durant l'année financière, la trésorerie a dû avancer à diverses commissions de port la somme de \$10,436,000 pour leurs dépenses au compte du capital. Je consigne dans le hantsard les détails des prêts qui leur ont été faits, lesquels sont contenus dans le tableau suivant:

PRETS AUX COMMISSIONS DE PORTS EN 1929-1930

Commission du port de Montréal.	\$4,336,000	
Moins le remboursement de prêts échus.	1,000,000	
		\$ 3,336,000
Commission du port de Québec.		2,824,000
Commission du port de Trois-Rivières.		136,000
Commission du port de Chicoutimi.		815,000
Commission du port de Saint-Jean.		1,711,000
Commission du port d'Halifax.		1,272,000
Commission du port de Vancouver.		345,000
		\$10,436,000
Royaume-Uni	3,250,000	456,000

Au cours de l'année, le conseil de vérification, sur les instructions du conseil de la trésorerie, a fait une enquête sur les affaires financières des diverses commissions de port. Ce conseil a fait des rapports qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre. On y fait certaines suggestions quant aux fonds d'amortissement et aux renouvellements, lesquelles seront examinées par le Gouvernement et les commissions intéressées.

COMMISSION DES PRÊTS AGRICOLES CANADIENS

La loi des prêts agricoles canadiens autorise le Gouvernement à pourvoir à un capital initial ne dépassant pas 5 millions de dollars pour les opérations de la commission, et porte aussi que le Dominion doit souscrire au capital-actions jusqu'à concurrence de 5 p. 100 des prêts accordés. Le capital initial que la trésorerie du Dominion a payé à la commission en 1929-1930, c'est-à-dire la première année des opérations de la commission, se chiffre à \$2,400,000, et les souscriptions au capital-actions à \$59,023.

COMMERCE

Au cours de la dernière année financière, nos exportations visibles ont diminué de 244 millions de dollars. Notre commerce avec les pays de l'Amérique du Sud a augmenté, tant au point de vue des exportations que des importations. La balance défavorable visible du commerce entre les Etats-Unis et le Canada s'élève à \$35,800,000 pour l'année financière [L'hon. M. Dunning.]

écoulée. Notre commerce avec l'Afrique n'a pas changé pour la peine, mais nos importations et nos exportations avec les pays d'Asie ont diminué. On n'a pas noté d'augmentation appréciable dans nos importations de Grande-Bretagne et de l'Europe continentale, mais d'importantes diminutions dans nos exportations transatlantiques ont réduit la balance visible du commerce avec ces pays. Les statistiques non revisées pour l'année financière indiquent que les importations globales se chiffrent à \$1,248,200,000, dont 429 millions sont entrés en franchise. Les exportations s'élèvent à \$1,144,900,000, laissant une balance défavorable visible du commerce de \$103,300,000.

Le volume le plus considérable du commerce du Canada est toujours avec les Etats-Unis. Au cours de l'année, nos importations de ce pays ont diminué de \$20,500,000, en regard des chiffres de l'année précédente, et nos exportations dans ce pays ont augmenté de \$15,300,000.

La diminution des exportations au Royaume-Uni et dans les pays de l'Europe continentale est apparemment dans les grains. Les exportations totales dans le Royaume-Uni ont diminué de 148 millions de dollars, et pendant cette période nos exportations de grain dans le Royaume-Uni ont diminué de 138 millions de dollars. Il en est de même de nos ventes sur le continent européen. Nos exportations sur le continent ont diminué de 80 millions de dollars à comparer avec l'année

précédente, alors que la diminution dans nos exportations de grain se chiffre à 81 millions de dollars. Vu qu'il y a encore de grandes quantités de grain disponible pour le marché il est donc raisonnable de prévoir un rajustement graduel de la balance du commerce avec le Royaume-Uni et l'Europe continentale.

Si l'on compare les importations de tous les pays, on trouve une forte augmentation dans le groupe des pétroles, nos importations de pétrole brut ayant augmenté de plus de 13 millions de dollars. Parmi les autres augmentations dans un groupe en particulier, on remarque celle des appareils électriques qui s'est accrue de plus de 12 millions de dollars. Parmi les principales diminutions dans les importations d'un groupe en particulier il y a celles des automobiles, qui ont diminué de 28 millions de dollars, et les importations d'instruments aratoires, qui ont diminué de 10 millions de dollars.

Sous la rubrique de l'exportation, trois groupes accusent un fléchissement notable: 243 millions dans le cas des grains; 20 millions pour la farine et 8 millions pour les produits laitiers. Pour contrebalancer ces baisses dans le domaine de l'exportation, il y a eu les relèvements suivants: \$2,500,000 pour les instruments aratoires; 3 millions pour le papier et les produits secondaires; \$6,800,000 pour l'aluminium et ses produits; 11 millions pour le cuivre et ses produits et près de 22 millions, quant aux métaux précieux.

L'analyse de la statistique révèle que si l'on tient un compte séparé des diverses récoltes de céréales, le mouvement exportateur s'est bien maintenu au cours de l'année. L'on constate aussi l'expansion de l'industrie minière dont fait preuve l'importation de certaines machines que cette Chambre a légèrement dégrevées voilà quelque temps, et dont la valeur importée s'est accrue de plus de 11 millions dans la période en revue.

Depuis ces dernières années l'essor de la production dans les industries agricole, forestière, minière et manufacturière a été accompagné d'une activité nouvelle qu'on appelle communément le mouvement des touristes. Quant à l'argent laissé au Canada par les touristes, les estimations varient. Au dire de certains, la somme a dépassé 300 millions l'an dernier. Mais le chiffre exact nous importe peu: pour nous l'intéressant c'est que ce mouvement se développe et se perfectionne sans cesse. Nos parcs nationaux et nos voies de transport ne laissent rien à désirer. Pas un pays au monde ne compte des hôtelleries supérieures à celles du Canada; et chaque année nous ajoutons à leur nombre. Tout dernièrement on a fait remarquer que cette affluence de touristes chez nous offrait une excellente oc-

casion pour trouver des acheteurs de nos produits. Pourquoi n'augmenterions-nous pas la vente de nos produits de qualité? Nombre d'objets se vendent moins cher au Canada que dans les pays d'où viennent ces visiteurs. Les autorités provinciales et municipales, les compagnies de transport et le gouvernement fédéral peuvent collaborer en vue d'amener le touriste aux portes de nos marchands canadiens; ensuite le succès dépendra de l'initiative du marché et du fabricant des marchandises offertes au visiteur. Cette affluence de dix-huit millions de touristes qui nous visitent en la belle saison peut assurément nous servir pour développer notre commerce.

IMPÔT SUR LE REVENU

Abordant maintenant la fiscalité, il est proposé, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, que la taxe applicable aux sociétés commerciales devra être soldée sur le revenu non distribué lorsque ce revenu non distribué est perçu par une société lors de la vente ou de la liquidation d'une autre compagnie.

Il est proposé aussi d'appliquer la taxe imposée aux sociétés commerciales aux associations familiales en ce qui concerne les parts des participants non domiciliés au Canada; aussi que les directeurs, dignitaires et employés d'une compagnie canadienne qui vivent à l'étranger seront imposables quant à leurs revenus tirés des dividendes et des intérêts de ladite compagnie.

Une autre modification exonère de l'impôt toute coopérative reconnue.

Les rentes viagères de l'Etat, ou d'autres sources, sont exonérées de l'impôt jusqu'à concurrence de \$5,000.

L'on propose aussi d'étendre l'exemption de \$500, qu'on accorde pour le compte des enfants, aux pères et mères, aïeuls et aïeules, frères, sœurs, fils et filles qui, par suite d'infirmité physique ou mentale, ne peuvent suffire à leurs propres besoins.

Toutes ces modifications de l'impôt sur le revenu seront appliquées au revenu de 1929.

TAXE SUR LES VENTES D'ACTIONS

L'on propose, quant à l'échelle d'impôts sur les ventes et les transferts de titres, un remaniement qui diminuera de façon appréciable la taxe sur les actions de modeste valeur.

Quelques MEMBRES: Très bien.

L'hon. M. STEVENS: Nous vous avons dit que vous le feriez.

L'hon. M. DUNNING:

TAXE SUR LES VENTES

L'on propose une autre grande réduction dans la taxe sur les ventes qui sera diminuée

à la moitié de son taux actuel. L'on estime que cela constitue un dégrèvement d'environ 22 millions.

Ces diminutions des impôts ne sont qu'une autre étape dans la réalisation du programme que le Gouvernement n'a cessé d'appliquer depuis quelques années: réduire la dette publique et en même temps alléger le fardeau des impôts.

CONVENTIONS DE COMMERCE

A ce propos je comptais être en mesure d'annoncer la conclusion définitive d'un traité commercial avec Terre-Neuve à la suite des négociations poursuivies ici, à Ottawa, avec le premier ministre de ce Dominion.

Toutefois nous ne connaissons pas encore le dernier mot de Terre-Neuve, mais je garde l'espoir de pouvoir soumettre le projet d'accord au Parlement avant la prorogation.

Pour ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, comme on l'a laissé entendre au Parlement, le Gouvernement a proposé à celui de ce Dominion qu'un accord commercial direct soit substitué à l'entente actuelle. Nous espérons pouvoir sous peu, faire rencontrer les représentants des deux pays en vue d'en venir à une entente réciproque satisfaisante. Quoi qu'il en soit, la présente entente prendra fin le 12 octobre prochain. Par la suite le Canada accordera le régime du tarif de préférence britannique à la Nouvelle-Zélande jusqu'à la conclusion définitive d'une convention commerciale particulière.

LE TARIF DES DOUANES

Quant au tarif douanier, la loi fiscale comporte des modifications relatives à la taxe d'accise en pays étrangers et un mode d'évaluation pour un droit spécifique ou anti-dumping.

Sous le régime actuel le coût de l'évaluation pour fins douanières des marchandises de provenance anglaise n'est pas accru de la taxe d'accise; et l'on songe à étendre cette disposition à tous les pays dont les marchandises à leur entrée au Canada bénéficient ou du tarif intermédiaire ou du tarif de la nation la plus favorisée.

Au cours de ces dernières années, grâce à la création de la Commission consultative du tarif, la population du pays a eu l'avantage d'exprimer son avis en matière fiscale. Les comptes rendus imprimés de cette commission attestent bien que la confiance augmente toujours. Les exposés budgétaires passés ont profité des avantages de ces séances publiques, et cela se voit; et puis l'impression des comptes rendus de ces séances a grandement facilité la tâche de l'exécutif et de la Chambre.

Grâce à ces enquêtes poursuivies devant la commission, la législation douanière soumise

[L'hon. M. Dunning.]

présentement ira beaucoup plus loin qu'avant dans la révision de notre tarif douanier.

LE FER ET L'ACIER

Les modifications dans la rédaction, dans la forme et dans le taux des articles qui ont trait au fer et à l'acier sont les fruits de longs mois d'investigation de la Commission consultative du tarif, et qui ont nécessité nombre de séances publiques et une abondante recherche technique. Dès le début cette enquête fit voir que la rédaction de beaucoup d'articles de la loi tarifaire était désuète; que d'autres n'étaient ni assez exacts, ni assez précis quant à la désignation; que, au point de vue classification et forme ces articles n'avaient pas évolué avec la métallurgie, soit pour la fabrication ou pour l'écoulement du produit; puis enfin que les taux actuels, en nombre de cas, ne concordaient plus.

La Commission consultative du tarif a vivement et avec intelligence dirigé cette enquête si étendue, et cela autant pour les audiences publiques, qui font la matière maintenant de dossiers, que pour les recherches et les investigations particulières qui devaient concorder avec l'audition des témoins. Les fonctionnaires et les techniciens de la commission ont droit aux éloges de l'industrie pour l'efficacité et l'impartialité dont ils ont fait preuve. Il va de soi que sans la collaboration qu'elle a reçue de tous les domaines de l'activité industrielle le travail de la commission du tarif eut été vain. Sans maugréer, nombre de fabricants ont donné de leur temps et même le service de leurs techniciens; les importateurs et les commissionnaires ont mis à la disposition de la commission et leur personnel, et leurs entrepôts et leur livres; des techniciens versés dans le travail du laboratoire et de recherche ont aidé aux investigateurs de la commission; de plus, pas moins de deux cents firmes, compagnies, sociétés, et autres intéressés ont pris une part active, des semaines durant, aux séances publiques, apportant tous les renseignements consignés dans le procès-verbal pour le bénéfice et du Parlement et du public.

Divers services publics—notamment ceux du revenu national, des mines et de la statistique—ont grandement aidé la commission.

Pour la première fois dans l'histoire fiscale du Canada l'industrie a reçu des projets de rédaction pour la classification; en effet, la commission a fait distribuer six mille exemplaires des modifications aux intéressés avant que leurs demandes aient été satisfaites. Cette classification a fait le sujet de la dernière séance publique, où, une à une les modifications furent étudiées, la commission recevant les avis définitifs quant à la rédaction, la disposition et le taux de l'impôt à prélever.

On peut dire que le fer et l'acier sont à la tête du tarif quant au temps qui leur a été consacré, et quant aux difficultés suscitées et quant à l'importance. On peut se faire une idée de la part que cette industrie prend à notre vie nationale quand on sait qu'elle emploie cent vingt mille hommes dans onze cents usines dont les bordereaux de paye réunis représentent 170 millions de dollars par an.

En modifiant cette rubrique le Gouvernement a songé d'abord au besoin qu'il y avait pour le pays de conserver une industrie sidérurgique qui produit réellement et qui puisse subvenir à ses besoins tout en approvisionnant à des prix modérés le marché domestique; en deuxième lieu on a songé au désir du pays d'aider à l'écoulement de nos produits métallurgiques dans les pays qui favorisent les exportations canadiennes.

Nous avons tenu compte de ces considérations dans la totalité de la liste, mais surtout dans les articles qui ont trait à ces produits à l'état brut, primaire ou secondaire à venir jusqu'aux produits plus finis, y compris ceux des laminoirs. Dans ce classement sont compris les produits des grandes industries fondamentales métallurgiques du Canada ainsi que plusieurs autres à la production desquels la Grande-Bretagne excelle.

On se propose de donner suite au vœu de la commission royale chargée d'examiner les revendications des Provinces maritimes en ce qui regarde la houille canadienne utilisée dans la fabrication du fer ou de l'acier.

Après vous être rendu compte que le Canada produit d'énormes quantités d'acier sous forme de lingots, de tiges, de loupes et de plaques, nous avons remanié les droits sur ces articles de façon à faciliter encore plus le développement de notre industrie sidérurgique. D'autre part; nous abaissons les droits sur pièces de forme spéciale et très lourdes ainsi que sur les produits primaires pour la production desquels la Grande-Bretagne est outillée. La régie interne de cette industrie est telle que l'incidence des relèvements de droits sera absorbée par les modifications subséquentes avant ou à l'instant où ils seront transformés en barres ou en verges. Et dans ce cas, sauf une seule exception, les droits n'ont pas été relevés, tandis que nous avons sensiblement augmenté le tarif de préférence en faveur de l'Angleterre.

En ce qui regarde l'acier de charpente, nous avons tenté un effort afin de faire concorder le texte du tarif et les droits douaniers avec le développement survenu dans les usines canadiennes où le fer et l'acier sont maintenant façonnés sous des formes plus diverses qu'auparavant; nous avons pourvu à la protection de pièces de certains poids et de certaines formes, qui sont maintenant laminées au

Canada. Sur les pièces lourdes d'acier de construction, le tarif de préférence en faveur de l'Angleterre a été sensiblement diminué; les usines anglaises pourront ainsi plus facilement faire des affaires au Canada.

A l'heure actuelle, on est en mesure de laminier des plaques d'acier dans les usines canadiennes et la liste révisée tient compte de ce fait.

L'enquête poursuivie par la commission consultative du tarif a révélé que les droits en vigueur autrefois ne correspondent plus à la nature de ce produit de fabrication avancée. Cette inégalité de traitement consacrée par l'annexe a été corrigée par le relèvement du tarif intermédiaire et du tarif général. D'autre part, l'opportunité est offerte aux usines britanniques d'alimenter en partie le marché canadien, surtout pour ce qui est des pièces de dimensions dans la fabrication desquelles l'Angleterre excelle du fait que ces plaques sont admises en franchise sous le régime du tarif de préférence.

Nous n'apportons aucune modification par rapport à la tôle noire et un seul relèvement de droits est proposé dans le tarif général touchant l'acier laminé à froid.

Les bandes d'acier laminées à chaud ne sont pas fabriquées au Canada. Nous proposons de remanier les droits de manière à détourner au bénéfice de la Grande-Bretagne une bonne partie du volume des importations canadiennes en ce qui regarde les petits et gros numéros de jauge de ce matériel. La plupart en marchandises de plat qui sont enduites, trempées ou pareillement ouvrées, sont groupées dans la liste révisée et les droits sont relevés sous le régime du tarif général.

Sous le régime des divers tarifs en vigueur, nous proposons d'abaisser les droits sur tous les articles de plat qui sont peints ou enduits d'émail. Dans cet ordre d'idées, je dois faire observer que cette disposition vise à frapper d'un droit les feuilles recouvertes d'étain (connue sous le nom de "fer-blanc") de la même manière que tous les autres articles enduits.

La disposition en vigueur exemptant de tout droits les feuilles destinées à la galvanoplastie, est élargie de façon à inclure les feuilles destinées à être plongées dans une solution métallique quelconque; l'article est libellé de façon que l'exemption prendra fin au 31 décembre prochain. Après cette date, toutes ces feuilles acquitteront sur les matières premières entrant dans leur fabrication des droits proportionnés à ceux qui frappent les autres produits finis.

Les droits imposés sur les feuilles ondulées sont réduits sous le régime de tous les tarifs, tandis que les feuilles à être soumises au procédé de l'émaillage ou devant être bleuies

bénéficieront d'une diminution de droits, sous le régime du tarif de préférence envers la Grande-Bretagne et du tarif intermédiaire.

L'Angleterre est excessivement bien outillée pour produire l'acier à scie. Nous offrons aux industriels anglais l'occasion de nous vendre leurs produits grâce aux droits que nous proposons d'imposer sur les aciers trempés ou non trempés destinés à la fabrication des scies; dans les deux cas, l'écart en faveur des produits anglais est sensiblement élargi.

Les feuilles ou plaques de fer pour la fabrication des tuyaux sont importées en énormes quantités au pays. Ce produit n'est pas laminé au Canada et, à venir jusqu'aujourd'hui, n'a été frappé que de faibles droits sous le régime des divers tarifs. Afin d'encourager la Grande-Bretagne à approvisionner le marché canadien, ce produit sera admis en franchise à l'avenir sous le régime du tarif de préférence britannique. Nous demandons également au Parlement de sanctionner une disposition visant à imposer des droits sur ce produit advenant le cas où les usines canadiennes entreprendraient de la fabriquer. Et s'il était nécessaire un jour d'imposer des droits très élevés de ce chef, ils seront tels que le produit de la Grande-Bretagne jouira encore d'une préférence sensible, ces droits seront les mêmes qu'à l'heure actuelle, sous le régime du tarif préférentiel.

La liste couvrant les tuyaux et les tubes a été libellée de nouveau et elle a subi un nouveau classement, le principal but visé, c'est la simplification des numéros existants. Les droits sont quelque peu modifiés; des droits sont imposés sur les tubes aboutis et ils sont relevés sur les tuyaux de fonte, sauf sous le régime du tarif de préférence. Les listes concernant les fils de fer, les ressorts et les chaînes sont rédigées de nouveau et en ce qui regarde le remaniement des droits, on accentue la préférence en faveur de l'Angleterre sur des articles de première nécessité: fil de fer, cordage ou câble métallique, toile métallique, fil de fer galvanisé, fil de fer recouvert, toile métallique, ressorts pour voitures de chemins de fer. La clôture métallique de certains numéros de jauge est admise en franchise sous le tarif de préférence britannique, ainsi que le sont également les chaînes silencieuses et les chaînes à rouleaux.

La division des machines a été rédigée de nouveau et a fait l'objet d'un nouveau classement général au point de vue de la coordination et de quelques modifications quant aux droits. On a établi divers groupements généraux, notamment: machines agricoles, minières, d'exploitation forestière, textiles, d'imprimerie, de bureau et de ménage, avec un ordre plus logique des numéros. Au chapitre des machines agricoles, tous les numéros sont admis en franchise d'après le tarif de préférence

[L'hon. M. Dunning.]

britannique et les tracteurs qui, à l'heure actuelle n'entrent pas en franchise, sont dégrévés sous tous les tarifs. Les pièces complètes de tracteurs de toutes sortes sont également dégrévées de même façon. Parmi les instruments aujourd'hui exempts de droits en vertu de la préférence britannique, se trouvent:

Trayeuses mécaniques,
Pasteurisateurs et outillage de laiterie,
Charrues,
Rouleaux,
Pulvérisateurs et autre outillage d'horticulture,
Chargeurs à foin et faneuses,
Broyeurs et concasseurs à grain et à foin,
Extracteurs et plantoirs de pommes de terre,
Incubateurs et élevées à poussins,
Presses à foin,
Faulx,
Faucilles,
Râteaux et fourches,
Ecrèmeuses,
Tarares,
Ecosseuses,
Egreneuses à maïs,
Moulin à vent,
Générateurs d'énergie électrique.

Les numéros relatifs aux machines minières ont été révisés conformément aux vues formulées tant par les fabricants que par les consommateurs aux séances de la Commission consultative du tarif.

Les numéros applicables aux machines d'exploitation forestière ont été rédigés de nouveau afin de les faire concorder à l'unanimité d'opinion soumise à cette même commission par les producteurs et les consommateurs.

Un dégrèvement sensible a été effectué sous tous les tarifs sur les machines et l'outillage à l'usage des imprimeurs; et la liste entière est admise en franchise sous le régime de la préférence britannique.

Pour les machines de bureau, des dégrèvements ont été effectués relativement à la préférence britannique sur les pièces d'outillage que peut fabriquer la Grande-Bretagne, soit par exemple:

Dactylographes,
Dictaphones,
Télétypes automatiques,
Machines à calculer.

Sous la rubrique des machines de ménage, il y a de nombreux dégrèvements, les laveuses mécaniques sont admises en franchises sous le régime de la préférence britannique et les droits sont diminués quant à tous les tarifs; les nettoyeurs-aspirateurs et les polisseurs; les réfrigérateurs de ménage, les essoreuses et les machines à coudre sont dégrévés sous tous les tarifs.

Au chapitre des machines diverses, les pompes à incendie et les extincteurs chimiques, les appareils pour la carbonification du lignite,

pour le tannage et le repoussage du cuir, les machines pour la fabrication de farine de poisson, de nourriture à bétail et à volailles et d'engrais chimiques à l'aide du poisson, ainsi que l'outillage employé dans les industries de la céramique sont ou admis en franchise ou sensiblement dégrevés.

Les machines et autre outillage de construction, tels que ceux servant à la confection et à l'entretien des grandes routes ont maintenant leur rang défini sur les listes, sont admis en franchise sous la préférence britannique et dégrevés sous tous les tarifs. Ces machines, autrefois imposables et maintenant admises en franchise sous la préférence britannique comprennent :

Machines pour la confection de routes en béton ou asphalte,

Grues,

Pelles,

Machines à remblayage,

Sonnettes à vapeur ou à air comprimé.

Tables tournantes.

Toutes les autres machines, y compris les moteurs et chaudières et les appareils électriques, dont l'importation s'élève à plusieurs millions de dollars et qui pour une bonne partie constituent des instruments de production que l'on ne peut se procurer au Canada sont subdivisées en deux groupes: celles de fabrication canadienne et celles de fabrication étrangère; les droits sur le premier groupe sont légèrement relevés au tarif général, et la dernière catégorie est dégrevée sous tous les tarifs et admise en franchise sous le tarif de préférence britannique. Parmi les machines et l'outillage de ce dernier groupe qui autrefois étaient imposables et sont maintenant admis en franchise, sont compris :

Machines à comprimer l'air,

Grues et chèvres,

Machines pour le refroidissement et la réfrigération,

Machines à travailler le bois,

Machines servant aux usines de pâte à papier et aux papeteries,

Pompes mécaniques et pièces,

Excavateurs et autres,

Chaudières à vapeur,

Moteurs à combustion interne,

Machines à vapeur,

Commutateurs et tableaux de commutateurs,

Bougies d'allumage et magnétos,

Rhéostats, régulateurs et moteurs,

Fusibles et bouchons de fusible.

Parmi les divers articles et produits de fer et d'acier maintenant admis en franchise ou bénéficiant d'une préférence britannique sensiblement accentuée, se trouvent :

Ecrous et boulons.

Vis.

Outils de précision.

Contenants pour produits alimentaires.

Bains et accessoires de cabinet de toilette.

Brouettes, camions, etc.

Chariots de ferme et traîneaux.

Bugheis et traîneaux simples.

Voitures et traîneaux pour enfants.

Pompes à main.

Moteurs pour barques de pêche.

Avions et moteurs d'avions.

Carabines et fusils.

Paille d'acier.

Patins.

Aiguilles.

Montures de bourses.

Coffres-forts.

Instruments mathématiques.

Garnitures de cartes.

Plaques d'impression en deux couleurs.

L'outillage pour la cuisine ou le chauffage employant le coke ou le bois, le gaz, l'électricité ou l'huile, est en franchise en vertu du tarif préférentiel britannique et il y a des réductions des tarifs britanniques sur :

Les appareils d'éclairage électrique.

Les ampoules d'éclairage électrique.

Les abat-jour.

Les gazomètres.

Les lampes électriques de poche.

Les phares d'automobile.

Les ustensiles en fer émaillé.

Les ustensiles en fer uni.

Articles en fer-blanc pour l'expédition du lait ou de la crème.

Nous avons décidé d'admettre en franchise en vertu de tous les tarifs une grande quantité d'appareils d'hôpitaux et de chambres de malades, comprenant :

Les seringues.

Les sondes.

Les pièces d'appareils d'anesthésie.

Tous les appareils de stérilisation d'hôpital.

Les appareils de succion chirurgicale.

Le chloroforme.

Le chlorure éthylique.

Les lampes de salles d'opération.

La liste des articles de fer et d'acier est maintenant entière et bien ordonnée, consistant en un seul groupe de trois cent vingt-cinq produits. Je n'ai pas tenté de donner en détail tous les articles individuels qui sont touchés, mais seulement les plus intéressants. Naturellement, les détails de chacun seront discutés en comité des voies et moyens.

Les résumant numériquement, je puis dire que les taux du tarif général ont été réduits sur soixante-six des articles de fer et d'acier et augmentés sur quarante.

Ceux du tarif intermédiaire ont été réduits sur quatre-vingt-six articles et augmentés sur vingt-quatre.

Ceux du tarif préférentiel anglais ont été augmentés sur huit produits et réduits ou supprimés sur cent cinquante-deux. Avant ce

budget le nombre des articles de fer et d'acier qui étaient admis en franchise en vertu du tarif préférentiel britannique était de quatre-vingt-dix-sept. Il est maintenant de cent soixante-dix.

FRUITS ET LÉGUMES

En revisant le tarif douanier sur les fruits et les légumes le Gouvernement a examiné sérieusement les représentations des producteurs et des consommateurs, qui ont été souvent faites à la commission consultative du tarif. La nature irrégulière de la sérieuse concurrence à laquelle les producteurs canadiens ont fréquemment à faire face au sujet des récoltes hâtives des autres pays a été pesée à la lumière des divers remèdes suggérés dont la plupart ont été trouvés entachés de défauts inhérents, ce que les producteurs eux-mêmes reconnaissent depuis longtemps. Les tarifs saisonniers, par exemple, ne s'appliquent pas à un pays tel que le Canada, avec ses extrêmes de distance, de latitude et de climat.

Après une étude soignée de la situation sous tous ses angles, nous avons décidé d'appliquer aux fruits et aux légumes une combinaison de droits spécifiques et *ad valorem*, ce qui, croyons-nous, obviara aux besoins urgents des producteurs lorsqu'ils souffrent d'une notable instabilité de prix, et en même temps assurera aux consommateurs en toute saison des approvisionnements de ces produits à des prix raisonnables.

Le droit *ad valorem* sur les légumes frais est maintenant à 30 p. 100 en vertu du tarif général et les droits spécifiques minimum seront en vigueur, sous le régime du tarif général, sur tous les produits à l'exception des pois et des haricots verts.

Tous les légumes frais domestiques sont admis en franchise en vertu du tarif préférentiel britannique. (*Exclamations.*) Je suis heureux de l'approbation de mes honorables amis. En prenant cette décision, nous avons songé à la facilité de plus en plus grande des Bermudes et des Antilles d'approvisionner le marché canadien durant les mortes saisons, ce qui est plus possible qu'auparavant, maintenant que le Canada a son service direct de navigation avec ces îles, employant des vaisseaux construits spécialement pour un transport efficace des marchandises périssables.

De légers relèvements de droits, accompagnés d'acceptions appréciables de la préférence britannique portent sur les conserves de légumes, et la préférence britannique est étendue aux légumes tapés et séchés, extraits, sauces, pâtes et soupes.

Tous les fruits frais de même nature que nos fruits canadiens seront sujets à un droit *ad valorem* de 25 p. 100 conditionné par un [L'hon. M. Dunning.]

droit spécifique minimum en vertu du tarif général, et admis en franchise, lorsque leur importation relève de la préférence britannique. Ici encore le Gouvernement a tenu compte des perspectives d'un accroissement considérable de commerce avec les Bermudes et les Antilles et donné suite à son initiative d'il y a deux ans, alors que la banane importée directement de ces îles fut entièrement dégrevée de droits. Le Canada désire acheter de ces possessions anglaises les fruits frais qu'elles peuvent lui fournir.

Cela ajoute trente-deux articles à la nomenclature exonérée sous la rubrique de la préférence britannique, et porte à quarante-neuf le nombre de légumineux et les espèces de fruits susceptibles d'entrer ainsi en franchise, au lieu de dix avant la présente revision. Nous avons confiance que ce nouveau témoignage de bienveillance à l'égard des Bermudes et des Antilles anglaises sera apprécié et facilitera l'accès de cette clientèle à l'exportation canadienne.

HARICOTS

A la suite d'une enquête de la commission consultative du tarif, il a été décidé de relever le droit général et le droit intermédiaire et de le porter à un cent et demi et deux cents respectivement sur les haricots de grande culture et de les admettre à l'avenir en franchise, lorsque importés de pays auxquels s'applique la préférence britannique.

THÉ

Le droit actuel sur le thé bénéficiant de la préférence britannique est de 7 cents la livre. C'est un article de grande consommation au Canada, et nous proposons d'en déclarer l'importation libre sous le régime de la préférence britannique, et même de diminuer le taux du droit intermédiaire.

PORCELAINE ET FAÏENCE

Nous importons de fortes quantités de porcelaine et de faïence et la production anglaise de cet article nécessaire dans tous les foyers canadiens en étant renommée, nous avons décidé d'un côté d'admettre en franchise, lorsque la préférence britannique s'applique, toute la vaisselle de porcelaine, de faïence, de granit blanc ou de pierre dure, et d'autre part, de relever quelque peu le droit général sur tous ces articles.

BÉTAIL SUR PIED ET VIANDES

Le bétail sur pied et les viandes, autres que les viandes fraîches ou en conserves, entreront en franchise en vertu de la préférence britannique, et les pâtes d'engrais comme les pâtes de soya ou de graines de coton jouiront d'une certaine diminution des droits de toutes catégories.

BEURRE

Après avoir bien examiné le compte rendu de l'enquête de la commission consultative du

tarif sur le sujet et les représentations des producteurs, nous sommes venus à la conclusion de proposer les droits ici mentionnés sur le beurre importé: tarif de préférence britannique, 4 cents la livre; tarif intermédiaire, 6 cents la livre; tarif général, 7 cents la livre.

MALT ET PRODUITS DE MALT

Nous avons constaté que l'importation du malt et de ses produits a pour effet de diminuer l'emploi de l'orge canadien en Canada et nous avons décidé de relever le droit général et le droit intermédiaire, tout en augmentant la préférence britannique, sur le malt et les extraits de malt.

SUCRE-INVERTI

Le sucre-inverti sera assujéti à un droit proportionné au droit imposé sur le sucre raffiné.

CUIR À COURROIE

Le droit général sur le cuir à courroie bien préparé a été porté au même chiffre que sur l'article ordinaire.

DIVERS

Notre tarif douanier comprend depuis nombre d'années mains articles assujéti à la préférence britannique mais dont aucun pays britannique ne fait commerce pour la peine. Dans certains cas il n'est pas probable que le commerce de cette source augmente maintenant et comme l'augmentation de la préférence aiderait probablement au commerce interimpérial nous avons cru devoir proposer l'admission en franchise de cette série additionnelle de cinquante articles, importés de pays ayant droit à cette préférence.

DROITS COMPENSATEURS

Il y a certaines denrées qui ont ou qui auront une double signification dans le commerce du Canada avec le reste du monde, tant pour l'exportation que pour l'importation. Quant à ces denrées, nous avons eu et nous avons encore pour principe d'éviter des droits excessifs, et nous nous proposons de maintenir à leur égard les droits actuels.

Nous avons cependant décidé d'établir, pour un certain nombre d'articles de ce genre, un "droit compensateur" au moyen duquel le Canada, sans élever d'une façon générale son tarif, imposera sur ces produits venant d'un autre pays des droits équivalents à ceux imposés par ce pays étranger sur les produits canadiens correspondants, quand ces droits du pays étranger sont plus élevés que ceux du tarif canadien. Cela revient à dire que les autres pays qui achètent de nous et qui nous vendent ces denrées seront à même, par une action réciproque de leur part, de nous permettre de réduire nos droits aux chiffres mentionnés dans notre tarif.

On établit donc des droits compensateurs pour les articles suivants:

Pommes de terre,
Soupes et préparations de soupe,
Bétail,
Viandes fraîches,
Viandes séchées et marinées,
Beurre,
Œufs en coquille,
Œufs congelés,
Albumine d'œufs congelés,
Blé,
Farine de blé,
Avoine,
Gruau,
Seigle,
Fleurs coupées,
Tuyaux de fonte.

Cette revision touche 495 articles du tarif.

A la fin de mon discours, je déposerai les résolutions sur lesquelles le comité des voies et moyens pourra délibérer pour chaque item.

Pour faciliter la tâche des honorables députés, nous faisons imprimer une liste complète des modifications douanières; on y pourra voir en regard les droits qui étaient en vigueur jusqu'ici et les nouveaux.

Les modifications du tarif sont nombreuses et complexes et je n'ai pas voulu les traiter dans les détails. En résumé, les modifications proposées comportent: au tarif général, augmentation des droits dans 54 cas et diminution dans 46 cas; au tarif intermédiaire, augmentation dans 35 cas et diminution dans 98 cas; au tarif de préférence britannique, augmentation dans 11 cas et diminution dans 270 cas.

Après cette revision, le tarif canadien contiendra 1,188 articles, dont 589 seront exempts de tout droit sous le tarif de préférence britannique. Les changements projetés auront pour effet d'augmenter beaucoup la préférence britannique sur le marché du Canada.

On jugera de l'importance de cette extension de la préférence britannique en songeant que, l'an dernier, le Canada a importé pour plus de 200 millions de dollars de marchandises sur lesquelles nous augmentons actuellement cette préférence.

Les modifications actuelles du tarif sont, d'après nous, avantageuses pour le Canada.

Il ne faut pas oublier que nos producteurs et nos manufacturiers s'intéressent de plus en plus au maintien de marchés favorables en dehors du Canada. En réalité, notre prospérité nationale dépend surtout de la facilité avec laquelle nous pouvons exporter notre excédent de production. Ce budget a été élaboré de façon à nous permettre d'acheter plus facilement des pays qui achètent de nous très largement les marchandises qui ont pour nous une grosse importance; nous croyons ainsi aider à développer et à stabiliser nos marchés d'exportation pour l'excédent de notre production.

Le Canada n'entend s'engager dans une guerre de tarif avec aucun pays. Nous avons aujourd'hui trop d'exemples de désastres survenus à la suite d'une pareille politique. Comme grande nation exportatrice, nous adopterons une attitude toute contraire: celle de faciliter le commerce à ceux qui veulent en faire autant pour nous. Ceux qui élevent des barrières douanières prohibitives contre nous devront s'attendre à ce que nous réserverons nos faveurs à nos bons clients plutôt qu'à eux. Il ne s'agit pas ici de représailles. Je préférerais de beaucoup abaisser le tarif à l'égard de pays qui en feraient autant pour nous plutôt que d'être obligé de l'élever en raison de mesures réciproques.

En abaissant notre tarif à l'égard de ceux qui achètent plus volontiers de nous, on développera le commerce et l'on créera de nouveaux débouchés pour nos produits, tandis que le contraire se produirait avec des droits prohibitifs imposés à ceux qui nous en imposeraient.

Si l'on étudie bien la situation commerciale, on s'aperçoit qu'il peut se vendre ici plus de marchandises anglaises, étant donné la préférence douanière que nous avons accordée dans le passé et que nous augmentons présentement. Les possibilités sont nombreuses, mais, sous le régime commercial actuel, ce n'est pas l'acheteur qui sollicite le vendeur. Le vendeur, même avec l'avantage de la préférence britannique, doit rechercher l'acheteur du Canada par l'entremise d'organisations qui s'occuperont de la vente et du service comme celles dont dispose son habile concurrent.

Ces faveurs tarifaires accordées à ceux qui donnent la préférence à nos produits ne sont pas le résultat d'une entente avec tout autre pays, mais d'une attitude dans nos relations internationales qui sera, croyons-nous, d'un avantage mutuel et donne une idée de l'esprit avec lequel le Canada se présentera à la conférence économique impériale dans quelques mois d'ici. En d'autres termes, nous ne voulons pas nous présenter devant les autres pays du Commonwealth britannique d'une façon mesquine mais plutôt bien disposés à devenir de meilleurs clients pour ceux qui sont prêts à nous accorder la même générosité. C'est dans cet esprit que nous désirons traiter avec toutes les autres nations, mais nous croyons que dans le Commonwealth britannique nous avons toutes les facilités voulues d'augmenter le volume de notre commerce mutuel, vu notre héritage commun, nos institutions similaires, et notre patriotisme commun.

Je propose que la Chambre se déclare en comité général à une séance ultérieure pour la discussion des résolutions suivantes:

1. Il y a lieu de modifier le tarif des douanes, constituant le chapitre 44 des Statuts relatifs

visés du Canada de 1927, en abrogeant les alinéas c, d, e, i, l de l'article 2 et de les remplacer par les suivants:

c L'expression "cercle, bande et ruban" appliquée aux métaux signifie des formes plates de pas plus de quatorze pouces de largeur et de moins de .1875 de pouce d'épaisseur;

d "diamètre" quand il s'agit de tubes ou de tuyaux signifie le diamètre intérieur réel du tube ou du tuyau;

i "plaque", quand il s'agit de métaux, signifie rectangle, cercle ou ébauche, tels que coupés dans un laminoir, de plus de quatorze pouces de largeur et de .1875 de pouce d'épaisseur ou plus, avec des variations de ces épaisseurs ne dépassant pas .015 pouces;

l "feuille", appliquée aux métaux, signifie un rectangle de plus de quatorze pouces de largeur et d'une épaisseur inférieure à celle d'une plaque;

2. Décide, que le Tarif douanier, constituant le chapitre 44 des Statuts révisés du Canada de 1927, soit modifié en abrogeant le paragraphe 2 de l'article 6 et en le remplaçant par le suivant:

2) Les droits d'accise ou les taxes d'accise seront ignorées en établissant la valeur commerciale des marchandises aux fins d'imposition d'un droit spécial, lorsque les marchandises auront droit d'entrée en vertu du tarif de préférence britannique, du tarif intermédiaire ou de tout autre tarif favorable.

3. Résolu que le tableau A du tarif douanier, constituant le chapitre 44 des Statuts révisés du Canada de 1927, tel que modifié par le chapitre 17 des Lois de 1928 et le chapitre 39 des Lois de 1929, soient de nouveau modifiés et biffant les numéros suivants: 5, 6, 7, 8, 10, 14, 15, 16, 18, 23a, 36, 37, 38, 47, 49, 50, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 60a, 61, 61a, 63a, 67, 69, 83, 83a, 84, 85, 86, 87, 87a, 87b, 88, 89, 90, 90a, 90b, 90c, 90d, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 97a, 98, 99, 99a, 100, 101a, 101aa, 101b, 102, 105, 105a, 106, 109, 141, 148, 149, 167, 168, 183, 200, 202, 207, 235, 235a, 236a, 237, 262, 283, 287, 289, 293, 296, 302, 306, 311, 313, 315a, 344, 344a, 345, 345a, 365, 366, 369, 373, 374, 375, 375a, 375b, 376, 377, 378, 378a, 379, 379a, 380, 381, 382, 383, 384, 384a, 384b, 384c, 385, 386, 387, 387a, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 393a, 394, 395, 396, 397, 398a, 399, 400, 401, 402, 403, 403a, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 410a, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 433a, 434, 435, 436, 437, 438, 438e, 439, 440, 441, 441a, 442, 443, 444, 445, 445a, 445b, 446, 446a, 446b, 446c, 447, 447a, 447b, 448, 448b, 449, 450, 450a, 451, 451a, 452, 453, 453a, 453b, 453c, 453d, 453e, 453f, 453g, 453h, 453i, 453j, 454, 454a, 455, 456, 456a, 457, 458, 459, 460, 460a, 460b, 460c, 460d, 460e, 460f, 461, 461a, 462, 462a, 463, 464, 465, 466, 466a, 467a, 468, 468a, 469, 469a, 469b, 470, 471, 471a, 472, 473, 474, 475, 476, 476a, 477, 478, 478a, 479, 480, 481, 482, 483, 486, 486a, 487, 491, 492, 494, 494a, 498, 502b, 502c, 502d, 506a, 513, 518, 617, 535a, 577, 584a, 588a, 589, 590, 590a, 590b, 590c, 591, 591a, 592, 593, 594, 595, 596, 605, 611b, 636, 637, 649, 650, 650a, 657, 657b, 658, 660, 661, 665, 665a, 670, 670a, 671, 671a, 672, 672a, 676, 677, 688, 689, 689a, 689b, 698a, 706, 716, 719, 722, 725, 726, 729, 730, 736, 737, 745, 746, 748, 749, 751, 767, 770, 775, 780, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les divers droit de douane, s'il y en a, établis en regard desdits articles et en insérant les numéros suivants, énumérations et taux de droit au tableau A.